TDR

APPEL A CANDIDATURE – RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE POUR LA REHABILITATION DES 40 LATRINES SUR LE SITE DES DEPLACES INTERNES A KORO (SEVARE)

L'organisation Internationale pour les Migrations OIM-MALI cherche une entreprise qualifiée en réhabilitation pour lui confier les travaux de réhabilitation de 40 Latrines sur le Site des Déplacés internes à Koro (Sévaré).

1. Contexte et justification

L'OIM, dans le cadre de l'exécution de certaines de ses activités prévues dans le cadre du CERF 2019 intitulé « Améliorer l'accès en abris aux populations vulnérables dans les zones à forte concentration des personnes déplacées internes (PDI) et retournées à Mopti et Ségou », où il est aussi question d'améliorer les conditions sanitaires par la réhabilitation et la maintenance de 40 latrines sur les sites de déplacés à Koro, l'OIM Mali a besoin des services d'une entreprise qualifiée, pour le développement des designs et l'exécution des travaux de réhabilitation de ces 40 latrines. Il est à noter que ces travaux de réhabilitations doivent répondre aux normes et règles en vigueur, pour la construction des latrines au Mali. Le suivi technique de ces travaux sera fait par un point focal du département régional de l'urbanisme à MOPTI

1. Objectif général

L'objectif général de cette consultation est de mettre à la disposition de l'OIM des compétences techniques au niveau du design, et de l'exécution des travaux de réhabilitation qui inclus la confection de dalles, le rehaussement des murs, l'aménagement et le vidange des fosses.

2. Objectifs spécifiques

L'entreprise devra mener avec succès les activités suivantes :

1) Participer à la mission d'identification des 40 latrines à réhabiliter aux côtés du responsable du service local du développement social de KORO en coordination avec la DRDES et le responsable du projet OIM

2) Proposer un plan des travaux de réhabilitation avec les coûts total des travaux et BOQ (Bill of quantités) incluant la confection de dalles, le rehaussement des murs, l'aménagement et le vidange des fosses.

3) Faire valider le design et le plan des travaux de réhabilitation des latrines à OIM ; à la lumière des dispositions nationales et en coordination avec l'OIM, faire des ajustements/changements nécessaires pour la bonne exécution de ces travaux de réhabilitation des 40 latrines à Koro.

4) Coordonner le recrutement des journaliers (manœuvres) avec le responsable du service local du développement et de la solidarité en s'assurant que tous les manœuvres soient à la fois issus de la communauté d'accueil et aussi des PDI (Personnes déplacées internes).

5) Faciliter les visites de terrain inopinées et planifiées du point focal du département régional de l'urbanisme, partenaire de l'OIM en charge du suivi et de la conformité des travaux de réhabilitation aux normes et dispositions nationales en matière de la construction des latrines

6) L'entreprise en fonction de la progression des travaux, soumettra à l'OIM un rapport écrit avec des photos à l'appui, sur l'état d'avancement des travaux des 40 latrines en chantier

7) Après vérifications positives des travaux réalisés et conformes aux BOQ, par le point focal du département régional de l'urbanisme, rédiger un rapport de fin des travaux, lequel sera endossé par OIM pour le paiement de la dernière tranche.

3. Résultats attendus

1) Participation aux activités d'identification des 40 latrines à réhabilitées au niveau de Koro – Prise de quelques photos des infrastructures avant les travaux.
2) Le plan des travaux de réhabilitation des latrines axé sur les travaux suivants, la confection de dalles, le rehaussement des murs, l'aménagement et le vidange des fosses, avec un devis estimatif et conforme aux normes BTP en vigueur au Mali, acceptables aux regards des règles et budget de l'OIM, est soumis pour approbation à l'OIM et toute requête de changement, si possible, est introduite ;
3) Un BOQ (Bill Of Quantities) est élaboré, soumis et approuvé par l'OIM ;
4) Les rapports de suivis des travaux de réhabilitation des 40 latrines à Koro, incluant le pourcentage des progrès réalisés, sont rédigés et soumis à l'OIM toutes les 2 semaines ;
5) 40 latrines sont Réhabilitées et conformes aux BoQ élaborés
6) À la fin des travaux, et pour donner suite aux vérifications directes faites sur les chantiers, un rapport final attestant l'effectivité de tous les travaux de réhabilitations réalisés sur les 40 latrines.
7) Une réception des travaux en bonne et due forme est faite par le point focal du département de l'urbanisme, partenaire de suivi de l'OIM, lequel fournira un rapport écrit et qui sera versé aux dossiers pour le paiement de la dernière tranche.

4. Méthodologie

L'entreprise aura toute la responsabilité des travaux de réhabilitations de ces 40 latrines ; et s'assurer que les manœuvres soient recrutés parmi la communauté d'accueil et les PDI (Personnes déplacées internes)

Le point focal du Département régional de l'Urbanisme aura la responsabilité de contrôler la qualité des travaux pendant et à la fin des travaux de réhabilitations pour s'assurer des normes vigueur au Mali, de la qualité et surtout la durabilité des infrastructures.

L'entreprise recevra ses paiements en fonction de l'état d'avancement des travaux ; le paiement se fera comme suit :

Numéro	**Résultats/livrables à fournir**	**Paiement**	**Calendrier prévu**
1	Identification des 40 latrines à réhabilitées / prise des photos avant les travaux	0% (Pas de payement jusqu'à l'obtention du 2 -ème livrable)	La 1ère semaine (7 jours) à partir de la signature du contrat.
2	Elaboration du plan de réhabilitation/devis et BOQ des travaux à réaliser	10% du total	
3	BOQ (Bill Of Quantities) approuvé	10 % du total	**5** Jours après l'approbation du livrable précèdent
4)	Soumission du premier rapport sur l'état d'avancement des travaux avec photo à l'appui (Entreprise) & Soumission du premier rapport sur l'état d'avancement des travaux avec photo à l'appui (point focal département régional) de l'urbanisme	10 % au Total	21 jours à partir du lancement de l'appel d'offre
			Temps sera relatif à la durée des travaux de la compagnie de construction
8	Rapport avec photos attestant les 50% du travail de construction finalisée	20% du total	
9	Rapport avec photos attestant les 75% du travail de construction finalisé	30% du total	
10	Rapport attestant la conformité des travaux de réhabilitation réalisés et de leurs durabilités	30% du total	
11	Rapport final de fin des travaux de réhabilitation	20% du total	

Les offres techniques et financières sont des éléments de jugements des offres de l'entreprise. La proposition du budget doit prendre en compte les honoraires des staffs nécessaires pour la réhabilitation de ces 40 latines.

5. Lieu

Les latrines qui seront réhabilitées se trouvent -elles toutes sur le site des PDI (Personnes Déplacées Internes)

6. Période

Ce contrat de service commencera directement après signature de celui-ci et durera 3 semaines

7. Profil du de l'entreprise :

- L'entreprise doit disposer de tous ces documents administratifs et financiers/ être en règle
- Elle doit avoir une grande expertise en matière de construction/réhabilitation des latrines
- Elle doit avoir une équipe qualifiée pour les travaux de réhabilitation des latrines

NB : Les offres doivent être déposées à l'OIM de Sévaré au plus tard le 28/05/20